



Déclaration sur l'honneur

Art. 45.3 et 47.4 de l'Acte Uniforme portant sur le Droit Commercial Général (OHADA)

Je soussigné(e),

Nom : MINTEH

Prénom : LAMIN

Demandant l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de l'entreprise :

CEC AFRIQUE GLOBAL

Déclare sur l'honneur n'avoir jamais été condamné(e) à une interdiction d'exercer le commerce ni à une peine définitive d'emprisonnement de 3 mois ou plus.

La déclaration sur l'honneur est valable deux mois. L'extrait de casier judiciaire doit être déposé auprès du tribunal avant l'expiration de ce délai sous peine de radiation du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

Fait à : Cotonou

Le : 16-12-2024

Signature : 